

Cappelle EN Pévéle

Introduction

L'antique "pagus" n'a certes point les panoramas grandioses qui sont ceux de la montagne ou les aspects pittoresques des lacs et des forêts; la nature s'y est montrée moins généreuse ou plus discrète. Pays de transition a-t-on pu dire à juste raison; on rencontre ses origines dans l'histoire la plus reculée. Et bien que Cappelle en soi l'un des plus petits villages son nom est connu.

Livre de M^e Dupont-Lilloy.

Notes de l'abbé Deschildre - histoire de la guerre
de 1914

Cappelle

en

Pèvele

CHAPITRE
I^{ER}

Cappelle _

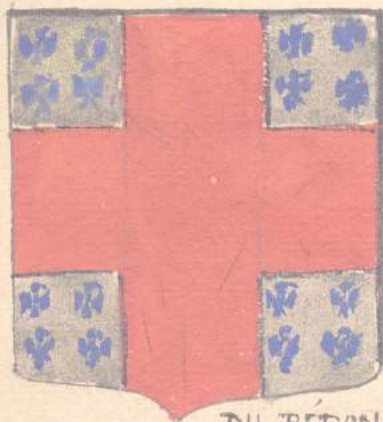
_ SON ORIGINE _

Les SEIGNEURS

De WASTINES _

BLASONS

MONTMORENCY 1214



Dieu ayde

au

premier Chrestien

DU BERON 1670



1698 THOUARS



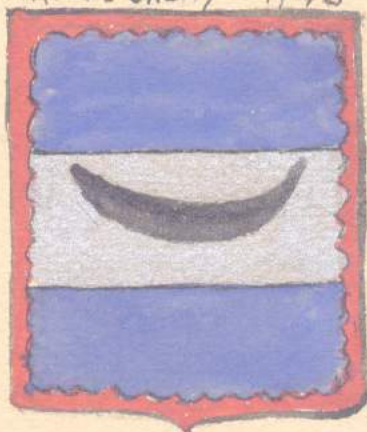
HANSOVRT 1699



WASTINES 1700



RT DE CRENY 1748



F. G.

Mentionné pour la 1^{ère} fois en 1218 par le Cartulaire de l'abbaye de Cysoing ce territoire autrefois englobé dans celui de Combléve en fut séparé avec le consentement de l'abbaye d'Anchin par Wautier II de Marcois, évêque de Courtrai et euge en paroisse en 1221

Il doit son nom à une chapelle dédiée à S^t Nicolas (Capella Sancti Nicolai) comme l'appelle le Cartulaire de l'abbaye de Flines en 1219.

On l'appelait précédemment « Chapelle à Wattines » parce qu'elle avait été bâtie pour les habitants de cette terre.

Dans le titre il est écrit « Capella in Pabula » en raison des gras pâturages qui couvraient alors le pays. C'est du mot « Pabula » que vient le nom « Pévèle » donné à la région comprise entre la Scarpe au Sud, le Couronnais à l'Est, le Melantois au Nord et la Marque à l'Ouest. La nouvelle paroisse ne formait donc pas par elle-même une seigneurie, c'était une dépendance du domaine de Combléve appartenant à l'abbaye d'Anchin à qui, vers 1240 le Comte de Flandre Thomas de Savoie, épouse de Jeanne de Constantinople accorda pleine et entière juridiction. En mois de Mars 1254. Arnoul, sire de Cysoing, chevalier propriétaire de Landas reconnais-
sant avoir vendu à cette abbaye pour 350 livres parisis, tout ce qu'il possé-

doit dans les paroisses de Compiègne
en Pévèle et de Saint Nicolas, tenues
en alléu de la terre de Landas, ex-
cepté les quatre cas de justice souve-
raine

WATTINES —

Il y avait, s'étendant sur les con-
fins des territoires de Cappelle et de
Boursie, la terre de Wattines (mot
qui désignait des landes et des mar-
rais incultes) qui donna son nom
à une famille illustre par sa renom-
mée et ses richesses. Parmi les membres
de cette famille dont l'histoire nous
a conservé les noms nous trouvons:

Jean de Wattines qui en 1282 fut
tué au cours d'une rixe sanglante
survenue dans l'enclos de la maison
des Templiers de Douai. Les registres
de l'Hôtel de ville de Douai rappor-
tent ce fait de la façon suivante.
« L'an 1282, il y eut une bataille
dans l'enclos de la maison du
Temple entre monseigneur Pierre de
Douai et Jean de Wattines d'une
part et les frères de cette maison de
l'autre.

Les échevins en informèrent à Douai
et à Arras, savoir Jean de France,
Richard du Marquet et Jean Pain-
moilles qui occirent les Templiers
dans la maison du Temple à Arras
à la demande du Comte de Flandre
et de frère Jean, maître de la maison

du Temple d'Aras, les chevins de Douai
rassemblés rendirent un jugement le
samedi après l'Épiphanie de la même
année par lequel Pierre Raoul, mai-
tre de la Maison du Temple de Douai
fut déchargé de la mort dudit Jean
de Hastines qui il avait tue à son corps
défendant, dans l'enclos de sa maison,
et Messire Pierre de Douai, Chevalier
condamné à 10 livres d'amende pour
avoir tiré son épée et poursuivi un
des frères

Jehan, Seigneur des Hastines, Estices
etc qui en 1342 épousa Jehanne Dou-
Castiel dont il eut plusieurs enfants
notamment Ghard, Seigneur de Has-
tines, Chevalier, mort en 1404, épouse
de Florence d'Arvaing décédée l'an
1424, et inhumés tous deux dans l'
église de Cappelle. De ce mariage
est issu Jean, dit Porus, seigneur
des Hastines, Comain, Peronne, en-
Milantois, gentilhomme du roi de
France Charles VI, qui épousa Mar-
guerite de Joigny dite de Blondel.
Porus, qui vivait sans souci du len-
demain et se livrait à des dépenses
désordonnées, se ruina et dut vendre
ses terres de Hastines et Peronne en
Milantois à Antoine d'Orignies, che-
valier, seigneur de Bruay et de Ligny.
Après la mort de Porus de Hastines et
de sa femme, leur fille et unique héritière
se Marguerite fut recueillie à Lille
par sa parente M^{me} Blondel de Joigny

10
III

C'est chez cette dame qu'elle eut la chance de plaire à Louis de Montmorency, chevalier, Baron de Tossouse, fils de Jehan, sire de Montmorency et de Jehanne de Tossouse. En 1460, Louis de Montmorency épousa Marguerite de Waslines et en 1462 racheta à Antoine d'Oignies les seigneuries qui lui avaient été vendues par Pours. Deux actes constatant ce rachat furent passés le 22 Mai 1468 l'un sous le sceau de la prévôté de Beauquesne, l'autre sous celui du bailliage de Douai devant plusieurs seigneurs hommes de fief du château de Douai d'où Jehan devent les terres et seigneurie de Waslines. Ce même Louis de Montmorency acquit vers la même époque les fiefs, terres et seigneurie de Rouspy situés à Romain.

LES MONTMORENCY

Cette union de l'unique héritière des barons de Waslines avec Louis de Montmorency réunit dans les mêmes mains les biens considérables possédés dans le Duché de Bourgogne par la famille de Waslines et par les Barons de Tossouse, et confirma Louis de Montmorency dans sa décision d'abandonner le parti des Rois de France pour suivre celui des Ducs de Bourgogne, souverains du pays. Il ne faisait en cela que suivre l'exemple de son aîné: Jean, Seigneur de Nivelles par héritage de sa mère Jehanne de Tossouse Dame de Nivelles.

IV

Leur père Jean II de Montmorency qui demoura au contraire toujours fidèle aux rois de France, en éprouva un tel ressentiment qu'il priva par testament ses deux fils aînés de la première Baronnie Chrétienne de France pour en faire don à Guillaume de Montmorency, son fils d'un second mariage. C'est probablement de ce Jean de Nivelle dont son père disait, « en faisant allusion à son refus de revenir au service de France: » Ce chien de Jean de Nivelle qui s'enfuit quand on l'appelle: »

À la mort de son père, survenue en 1472, que suivit de près celle de son frère Jean de Nivelle, Louis de Montmorency - Wastines Baron de Fosseuse revendiqua à titre d'aîné la Baronnie de Montmorency à l'encontre de son demi-frère Guillaume. Ce différend fit naître devant le Parlement de Paris un long et célèbre procès, qui se termina à l'avantage de Guillaume. Les deux demi-frères finirent néanmoins par se réconcilier après une transaction intervenue en 1483 sur les bases suivantes: Louis de Montmorency Wastines se désista de ses prétentions à la baronnie de Montmorency à condition que Guillaume lui céderait la terre de la tour-en-Begue et lui ferait d'autres avantages considérables. Louis de Montmorency - Wastines après s'être distingué dans toutes les guerres de son temps au service des Ducs de Bourgogne qui le nommèrent leur Chambellan, mourut en 1490 au cours d'un pèlerinage à S^t-Jacques de Compostelle.

telle. La femme, Marguerite de Wastines dernière du nom, mourut la même année, 28 Février 1490 et fut enterrée à l'église de Fosieux - en - Finois, où l'on voyait réunies sur sa tombe les armes des Montmorency et des Wastines. De son mariage avec Marguerite de Wastines Louis de Montmorency eut quatre enfants parmi lesquels le second Oger, seigneur de Wastines fut la souche de la branche des Montmorency Wastines, Prince de Roberg, Marquis de Morbecque, Comte d'Estavies etc, qui n'eut rien à envier au point de vue honneurs et richesses aux autres branches de cette illustre maison. Oger, de Montmorency, comme son père s'établit dans les Pays-Bas où le 6 avril 1486, il s'unit à Anne de Vendegies, dite de Quenne, qui lui apporta les terres et seigneuries de Vendegies Saultrain et Bersée. C'est donc en 1486 que les seigneuries de Wastines et de Bersée furent réunies sous le sceptre des Montmorency, qui les conservèrent toutes deux jusqu'à la fin du XVII^{ème} siècle.

Oger eut six enfants légitimes, dont 4 sont nés au Château que les Montmorency possédaient à Bersée et qui est actuellement la propriété des Le Vaillant de Hollain. Au dessus du portail, datant de 1540, de l'importante tour de l'église de Bersée se voient encore les armes des Montmorency : « D'or à la croix de queue cantonnée de 16 alérions d'azur, quatre dans chaque canton, avec cette légende : « Dieu ayde au premier Chrestien : »

Jusqu'en 1814 ces armes ne portaient que

quatre aléions; c'est le soir de la bataille de Bouvines que Philippe Auguste accorda à Mathieu de Montmorency le droit d'en ajouter 12 en souvenir des 12 dracifiques pris à l'ennemi dans cette mémorable journée

Oger eut deux enfants naturels dont l'un Jean, Seigneur du Chastellet, épousa en 1538 Marguerite de Wassenaère. On voit au palais des Beaux Arts de Lille, dans la salle du Musée d'Archéologie, un lin teau (trouvé en 1907 à Cappelle par M^r. Pennequin, architecte, dans une vieille manoir près de l'église) provenant probablement de l'ancien château, orné de deux écus armoriés encadrant une cartouche sur lequel on peut lire les initiales I. M. L'un de ces écus, en forme de targe reproduit les armoiries des Montmorency, l'autre en forme de losange offre: parti de Montmorency et Wassenaère (de sable à trois pièces d'argent, à la poignée mises en bande la pointe en bas).

Les Montmorency ont le château possédé dirent à Boisic la terre d'Agérie où Jean de Montmorency fit commencer en 1617 un château avec tours, pigeonniers, porche et larges fossés resté malheureusement inachevé mais qui n'en constitue pas moins un des plus curieux vestiges du passé dans le pays de Pévèle. Oger de Montmorency mourut le 11 Décembre 1523 et fut enterré dans l'église de Cappelle, sous une grande pierre bleue ciselée en relief que l'on voyait contre la muraille du côté de l'évangile. Lors de la destruction en 1880 de l'ancienne église cette pierre tombale, dont les armoiries

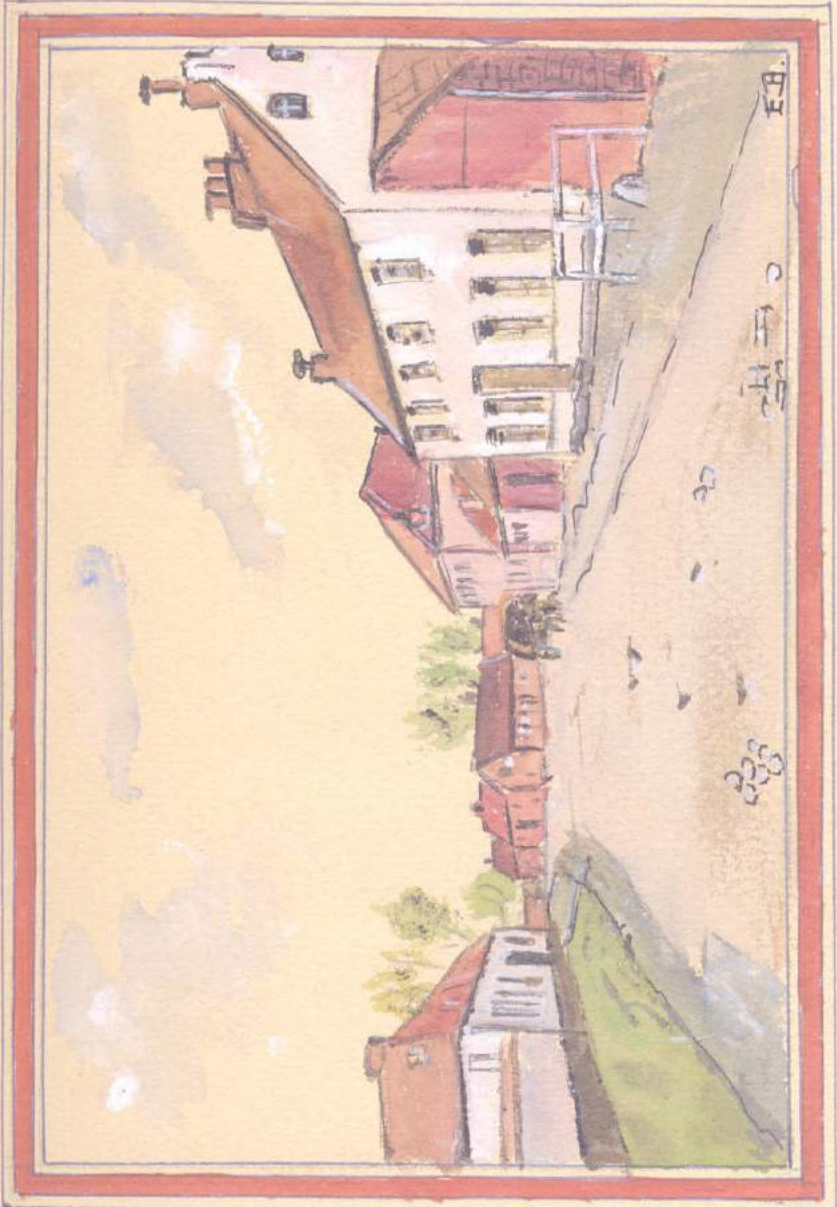
VII
14

du village se rappellent encore à disparue
et toutes mes recherches pour savoir ce qui
elle est devenue sont restées vaines. On ne
peut que déplorer la perte de cette dalle
funéraire qui présentait un grand inté-
rêt à en juger par sa reproduction
dans l'histoire générale de la Maison de
Montmorency, publiée en 1624 par André
du Chesne. On y lisait : « Cuy gist
noble homme, Ogier de Montmorency, sei-
gneur de Wastigne et de Barly qui
trepassa le XIII^{ème} jour de Décembre
an MDXXIII. Prié Dieu pour son âme »
Les quatre coins étaient les quatre quartiers
Montmorency, Château-Vilain, Melun,
Fosseuse. Jean de Montmorency, qui suc-
cèda à son père comme seigneur de
Wastines, Borsée et Barly les Fosseuses
était né à Orchies le 3 Mars 1488 et
avait épousé Anne, fille de Louis II de
Blois et de Jeanne de Ligne. Après avoir
été Gouverneur et Premier Connétable du roi,
d'Espagne, Philippe II il mourut l'an
1538, âgé de 50 ans et fut enterré en
l'église de St. Étienne de Borsée, ou fune-
rale de Blois, sa femme eut aussi sa sépul-
ture. Sa devise était : « Trop sommes de
Montmorency : » Il eut un fils et quatre
filles dont l'une épousa Antoine de Mon-
tigny

François de Montmorency seul fils de Jean
obtint par testament les castels, fiefs et
terres de Wastines et Borsée, à la charge
du douaire de sa mère Anne de Blois
usufruitière des dits terres et castels. Il
s'unira le 30 Avril 1550 à Hélène Villain
de Gand dame d'honneur de la Reine
Marie de Hongrie gouvernante des Pays-Bas
fille du Baron de Passinghem, seigneur



LE BOURG



ÉCOLE DES FILLES.

VII 17

de Comme et autres lieux. Devenu veuf, il épousa en secondes nocces Jacqueline de Recourt dont il n'eut pas d'enfants. L'histoire rapporte que ce Seigneur de Bersée fut fort vertueux et soigneux d'élever ses 8 enfants dans la crainte de Dieu; durant les troubles et guerres civiles qui désolent alors ses pays. Bas il fut commis plusieurs fois au Gouvernement de Lille, Douay, et Orchies. Il donna une vitre à la Chapelle des Ficollets Wallons de Douai.

Il mourut en son castel de Bersée, après son fils aîné l'an 1594 et fut enterré dans l'église paroissiale de cette commune.

Louis de Montmorency, Seigneur de Bouvy son fils aîné, avait épousé Jeanne de S^t. Omer, fille de Jean, sire de Saint-Omer - Morbecque et de Dame de Robecq. Etant Capitaine d'une compagnie d'infanterie il s'achemina à la plus heureuse entreprise d'Ostende il combattit si vaillamment qu'il s'empara de la basse ville mais les siens pris de frayeur, l'abandonnerent à la merci des ennemis qui le tuèrent le 30 Mars 1585 et jetèrent son corps à la mer. Il n'avait que 31 ans.

En 1594 à la mort de François père du malheureux si prématurément enlevé, les Seigneuries de Bersée et de Wastines passèrent à son petit-fils François de Montmorency né en 1578 fils aîné de Louis de Montmorency et de Jeanne de Saint-Omer. Ce gentilhomme avait embrassé l'état ecclésiastique. D'abord prévôt du chapitre de S^t. Pierre à Cassel (1605) il se démit de sa charge et fut promu Doyen du Chapitre de S^t. Lambert à Liège (1609)

IX

Il n'était pas au bout de ses vicissitudes religieuses puisqu'en Décembre 1618 il entre à la Compagnie de Jésus et crée de ses deniers un Séminaire de Jésuites auprès de l'Université fondée à Douai par Philippe II quelques années auparavant.

En 1617, la mort sans postérité de son oncle maternel: Robert, dernier sire de S^t Omer; le rendit héritier des vastes domaines possédés par ce dernier dans les vallées de la Lys et de l'Aa. Déjà en cette même année il avait hérité d'un autre oncle Nicolas: le comte d'Estaires. C'était donc en même temps qu'un religieux un très puissant et riche seigneur. Le 25 Janvier 1639, il mourut à Douai après avoir institué son frère aîné: Jean de Montmorency légataire de ses titres seigneuriaux et de ses importantes propriétés Jean de Montmorency quand cette grosse succession lui échut, avait déjà obtenu en Flandre de grands établissements et occupait déjà un des premiers rangs parmi les grands seigneurs des Pays-Bas. En quelques années son souverain lui conféra titres et dignités le 11 Janvier 1629.

Philippe IV roi d'Espagne lui vend l'engagère, c'est à dire la Haute-Justice la Jurisdiction Royale et la Seigneurie du village de Capelle le 20 Mars suivant il érige en Marquisat le comté de Montbecque et enfin, le 31 Juillet 1630, il érige en principauté la terre de Robecq au profit de Jean de Montmorency et de ses descendants.

Ce Jean de Montmorency était également possesseur des terres de Pouffy et de No-main qui lui revinrent par extinction de la branche des seigneurs de ce nom.

19
X

C'est lui qui fit graver sur le portail du
Château de Roupy : « Montmorency pre-
mier chrestien » : et au-dessus "Αϋλανος"
mot grec qui signifie : "Sans vivre ni
vivre !" Plus bas il fit graver en gros ca-
ractères cette inscription : "Jean de Mont-
morency, Seigneur de Roupy et de Nomain
fit faire cette forteresse qui fut achevée le
24^e jour de Juillet D C X III." Ce
château dont il ne reste aucun vestige
était situé à Nomain à l'endroit où
est maintenant le hameau du Roupyon.
Rappelons enfin que cet opulent sei-
gneur grand bâtisseur devant l'Éternel
vers 1617 fit commencer à Besse le
château d'Argerie mentionné plus haut.
Jean de Montmorency, premier prince de
Roucy, marquis de Hainaut, comte
d'Estaires, vicomte d'Esse, baron d'
Flaversham et de Haslins, seigneur
de Capuelle, Besse, Argerie, Roupy,
Nomain et autres lieux. Chevalier de la
Croix d'Or, mourut à Madrid en 1610
mais fut enterré aux Cordeliers d'Estaires
fondés par lui en 1619. Il laissait
quatre enfants de son union avec
Dame Madeleine de Lens, fille de Mes-
sire Gilles de Lens, seigneur des deux
Arbigny qui lui apporta de belles
seigneuries.

Son fils et successeur, Eugène de Montmo-
rency deuxième prince de Roucy épousa
sa Marguerite de Ligne, fille de Philippe
de Ligne, prince d'Ardenberg et de Claire
de Berlaymont. Ce noble seigneur
vécut à une époque et dans une ré-
gion constamment troublés par les
guerres entre la France et l'Espagne.

XL

Au cours de cette longue lutte, dont la Flandre était l'enjeu, il se distingua au service des monarchies Espagnoles auxquelles dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, il resta constamment fidèle. Capitaine en 1637 Mestre de Camp d'un régiment d'infanterie Wallonne (1658) Il avait été créé Chevalier de la Croix d'Or le 23 Septembre 1675

En 1678; le roi d'Espagne lui avait vendu la haute, moyenne et basse justice de sa terre de Waslines; ce qui lui fournit un prétexte pour se soustraire à la juridiction de la Gouvernance de Douai, mais plus tard, Louis XIV, par une ordonnance du 21 Février 1696 la soumit de nouveau à ce tribunal.

Charles II, qui avait pleine confiance en lui l'appela en 1675 au Gouvernement de cette région d'Artois qui n'était pas encore tombée au pouvoir de Louis XIV; il fut également nommé Gouverneur particulier de la Ville de St Omer qu'il défendit avec tant d'habileté et de courage que ce n'est qu'après un siège de sept semaines que le Duc d'Orléans put s'en emparer. Sa valeureuse conduite lui valut pour lui et ses trocyes les honneurs de la guerre et pour sa femme l'autorisation de se retirer à Bruxelles avec ses enfants ses bagages et le peu d'écus qui lui restait. Pendant près d'un siècle la région où s'étendaient les domaines de la maison de Montmorency-Robert, avait servi de champ clos aux belligérants et rien ne saurait dépeindre naïvement la chronique du temps, les extrémités auxquelles se trouva réduit le pays de Pévèle à la suite des dévastations par les trocyes

tantôt espagnoles tantôt françaises. Durant plusieurs années, la misère et le découragement furent tels que les champs restaient en friche. Dans de telles circonstances, il est facile à comprendre que la source des revenus de la famille de Robecq menaçait d'être tarie. Tous les seigneurs du pays étaient également éprouvés : à Genech, les troupeaux avaient tellement pillé, ranconné récoltes bestiaux et meubles, que la Comtesse de Sainte Aldegonde, assistant à l'entrée de Louis XIV à Courmai récemment conquis, ne put s'empêcher d'exhaler sa fureur, et de lui dire : « Le voilà ce beau bougre qui a fait tant de mal à mes vasseaux de Genech : ».

Le traité de Nimègue, conclu en 1678 et qui donnait presque toute la Flandre à la France, eut pour conséquence de changer la nationalité de la maison de Montmorency-Robecq.

Le prince Eugène sommé par Louis XIV de se présenter devant lui n'obtempéra pas à cet ordre et ses biens furent mis sous séquestre. Il se retira alors à Bruailles où il mourut fidèle à son roi 1683. Au contraire, son fils Philippe qui avait épousé en 1670 sa cousine Marie, fille de Philippe Emmanuel de Croix Comte de Sobre pour rentrer en possession des biens de sa famille sollicita sa grâce du roi de France et passa à son service avec son régiment qui prit le nom de « Robecq ». Son lointain ancêtre, le père de Jean de Nivelle dut en tressail lui de voir dans sa tombe. Après avoir obtenu un brevet de Brignolles, il mourut de maladie en Octobre 1691 au siège de Briançon.

Philippe de Montmorency laissait 3 enfants :
Jean qui mourut quelque mois après, Charles
et Anne - Auguste.

Charles, qui à la mort de son père avait
pris en mains le commandement du régiment
de Robecq. s'allia de longues années après,
à Isabelle Alexandrine de Croij, fille d'
Emmanuel de Sobre et d'Anne de Pour
nonville. Il commença avec rigueur, d'
accord avec son frère Anne - Auguste la
situation financière qui ne se relevait
que très malaisément des dommages
causés par les guerres que la France avait
continuellement à soutenir. Il détacha
du domaine ancestral le Vicomté d'Esre
la Seigneurie de Henocure et d'autres
qu'il octroya en propriété à son cadet
Anne - Auguste.

Obligé lui-même de se soigner à Blanc
pour maintenir son rang, il se trouva
dans la nécessité de vendre une partie
de ses biens et il semble qu'il ait choisi
si pour cela toutes les terres qu'il pos
sédait dans la Flandre Wallonne
pour conserver ses domaines de la Flan
dre Flamingante où il avait à Morbec
que sa principale résidence. Si l'on
consulte aux Archives Départementales
du Nord les dossiers des Cabelions des
années 1699 et 1700 on est étonné du
grand nombre d'actes de vente (tous si
gnés, Montmorency - Prince de Robecq)
qu'ils contiennent concernant des biens
situés dans la Châtellerie de Lille et Douai
La Baronnie de Wattines, la première terre
acquise par les Montmorency dans la région
fut vendue par lui en 1699 à Pierre
Aland de Tannoy, Escuyer, seigneur de Fretin
et à la dame son épouse et le 27 Février 1700

il résigna et transporta au prince d'Épinoy les droits de lods et ventes et autres droits et devoirs seigneuriaux qui sont dus à cause de cette vente.

Le 12 août par devant Guillaume Desbuis sous notaire royal à Lille, sont mises aux enchères par haut et puissant seigneur Charles de Montmorency, Prince de Robecq-Orbecque, Comte d'Estaires, Baron d'Olhaversoquerque; etc, les 2 seigneuries vicomtières de Couart et des Tréaux (dont nous parlerons au chapitre suivant) ainsi que la haute justice de Cappelle et toutes trois d'abord adjudicées à messire Louis de Courmonde, écuyer, seigneur de Verignies mais, sur surenchère, elles sont définitivement vendues à Messire Barthélémy François Haugouart (de sable à l'aigle d'argent) Comte d'Archin seigneur de Marcy en Pévèle, subcellule la Magdeleine etc. pour 724 florins le 14 Septembre 1699. Sur Cappelle encore, il vend le 13 Février 1700 à Nicolas de Burge Conseiller du roi et son procureur à la gouvernance de Douai et Orchies, le fief vicomtière nommé les Escariés (actuellement Cense de Zécarv) contenant environ 16 bonniers pour 538 florins.

Si nous passons aux villages voisins, nous voy, on qui en 1699, il cède la terre de Boesee (en même temps que celle de Wattines) à Pierre Flard de Lannoy, Seigneur de Fretin; que le 12 août 1699, il vend la cense d'Hauteloge, gisant à Boesee non loin de la Maladié comprenant environ 18 bonniers à M^r Quintin Delahaye, procureur et notaire, pour 7.300 florins le 22 Septembre 1699, il aliène la Motte et le moulin de la Vincourt à Mons-en-Pévèle au profit de Jean. Chubbles

Quinghien, escuier seigneur de la Vincourt demeurant audit lieu. Le 7 Octobre 1699 lui et son frere : J. J. Auguste Comte d'Estavies vendent les fiefs et seigneuries des Bourliets à Merignies pour 4.500 florins à Louis de Beremonde, escuier seigneur de Merignies, Ensis le 29 Octobre 1700 Charles de Montmorency, Prince de Robecq cede au College Anglois de Douai la belle cense de la Croix à Boutiches d'une contenance de 30 boissiers

Ces ventes importantes, réalisées en un laps de temps aussi restreint, avaient singulièrement ébréché la fortune patrimoniale de cette noble maison dans la Châtellenie de Lille aussi Duquë de Bagnols, Intendant de la Flandre Wallonne, s'il avait eu à rédiger en 1701 le memoire qui il envoya à Louis XIV en 1698 n'aurait il pu écrire : « La province de Lille est un pays de commerce. Ensis il n'est pas étonnant qu'il n'y ait pas beaucoup de noblesse. Cependant il y a de tres bonnes maisons mais en petite quantité, et les terres élevées en dignités y sont encore plus rares. Un le prince de Robecq de la maison de Montmorency y possede les terres et seigneuries de Capelle en Pevel, de Borsée, de Hastines, de Poupy et de Romain. Il y a plusieurs personnes de celles que l'on vient de nommer dont les ancêtres ont eu autrefois beaucoup d'honneur. Mais cela est fort diminué à leur egard et à la réserve des comtes d'Éymont, princes d'Épinoy, comte de Robecq, d'Isenghien et de Bournonville comte de Hornet et des seigneurs de la plus haute noblesse qui demeurent en Espagne et qui sont maintenus dans le liux qui appartient à leur naissance, il y en a pas qui se soient poussés à la guerre ou à la cour

Voilà comment à l'aurore du XVIII^{ème} siècle quelques années après la conquête par la France de la Flandre Wallonne, l'illustre maison de Montmorency se vit dans la nécessité de quitter le quartier de Fèvele où pendant près de 2 siècles et demi elle avait occupé au service de Bourgogne et d'Espagne un rang des plus élevés.

Fiefs de MOUVANCES DIVERSES SIS A Cappelte

Couvaert : fief vicomteial du châtelain de Lille à 10 livres de relief comprenant en rentes seigneuriales 56 rasières d'avoines 28 poules, 2 chapons et un franc en argent, sur 18 bonniers quinze cents et demi et les deux tiers des dîmes recueillies sur lesdits bonniers

Dans le dénombrement par le châtelain de Lille : Jean de Luxembourg, vers 1357 on lit « Mademoiselle de Haurgas, nous ligés et gist ses fies en le paroche de St Richay en Fèvele au lieu qu'on dit à Colart si contient ~~XIII~~ bonniers de tene environ, que on tient de li à III rasières d'avoine de rente le bonnier, 11 poules et 11 deniers de poursuite et les 11 francs de le disme des terres dessus dictes »

Le même Colart ou Nicolas Delhoart, de Choart ou de Couvaert, domicilié à Cappelte en Fèvele est encore cité dans le testament de sa buë : Jehenne Le Muquielte, approuvé par les maiens et echevins de Courvai le 14 Octobre 1402. Le Colart de Couvaert fut

père de 6 enfants légitimes qui sont l'origine
 de toute une famille qui occupa à Courmai et
 dans le Courmalois une grande situation
 Nicolas de Choart ou de Couwart né à Cassuelle
 en Fèvele, fils aîné du précédent acheta le
 droit de bourgeoisie à Courmai pour 5 écus
 d'or le 25 Août 1405. Il fut curateur pour la
 paroisse de S.^t Jacques en 1424 et lieutenant du
 bailli du Courmalois

Un autre : Guillaume Ternesti, italien de
 naissance bourgeois de Courmai tenait en
 1456 « le fief de Couwart en la paroisse de Cas-
 suelle en Fèvele Saint Nicollay à 4 livres de
 relief ». Le Guillaume de Couwart, le plus
 célèbre de la famille fut écuyer et chambellan
 à la cour de Charles le Hardi, Duc de
 Bourgogne en 1476. Il passa au service de
 France après la mort de ce prince et de-
 vint l'écuyer du roi Louis XI. Il fut l'un
 des agents les plus actifs de la politique fran-
 çaise dans le Courmalois et le Hainaut ce
 qui occasionna la confiscation de ses biens
 situés sur les terres bourguignonnes. Il fit
 partie de la troupe que le roi de France
 fit entrer à Courmai le 23 Mai 1477; pour
 laquelle guider et conduire fut entre autres
 ordonné Guillaume de Chouars qui savait
 mieux les chemins que les dits autres parce
 qu'il avait fréquenté le quartier.

Guillaume fut créé chevalier par Louis XI
 qui le récompensa en outre d'une façon plus
 positive en lui donnant en Décembre 1473
 par lettres datées de Chouars et signées de
 sa main, la terre et baronnie de Montagne
 sur Escaut. Devenu seigneur de Montagne
 Guillaume de Chouars y fit construire en 1498
 un hôpital qui subsiste encore et porte
 encore son nom : « Hôpital Chouars ».

Un autre : Pierre de Chouars, sire et baron
 de Montagne, mort le 5 Février 1548

fut enteré en l'église de l'abbaye du Château
lez. Montagne, mort le 5 février 1548. Les
derniers rejetons de cette famille cités par le
Comte du Chastel, de la Howardvies. Neveu
recuil dans les Genealogies Courvainsiennes sont
Pierre de Chouars, écuyer, bailli de Cavines
né à Montagne vers 1583 père de trois enfants
légitimes qui suivent

1. - Dans Remade, religieux à l'abbaye
de Saint - Amand - les - Eaux

2. - Isabelle Anne morte avant le 2 Mars
1678 date de l'approbation de son testament
par le maire et échevins de Courvains

3. - Jeanne Hédegonde, femme de Jacques
Lasiau de dernier baron de Montagne, issu
des Chouars, fut le comte de Moutboissier, et
la « Dernière du nom de Montagne Landas »
fut Ernestine, Charlotte Joséphine, veuve
de Messire Valérien Baron de Lagrange,
décédée à Douai le 14 novembre 1837 et
inhumée à Cobrioux.

On trouve des alliances de cette famille
de Chouars avec les Montmorency - Hastines
qui devinrent propriétaires de ce fief, avec
les d' Oignies, de Poisin, de Bercus, de
Marchies, Van de Halle, Van der Cracht,
de Rigne etc..... Les armes de Chouars
étaient : « De guules, semé de trèfles d'
or, au léopard d'or du même, armé
et lampassé d'azur, brochant »

Ces armes se voient encore à l'église de
Wannechain sur la pierre tombale de
Catherine Louise de Landas, Dame
de Wannechain et de Philippe Charles
Bennetiers seigneur de Croisaumont son
mari - 6^{me} blason de gauche en partant
du haut -

Après les Montmorency, devinrent possesseurs
du fief de Chouart : François Hanyouart

Comte d'Arleins par achat de Charles de Montmorency prince de Robecq, le 14 Septembre 1699; Charles d'Hangouart qui le recut en dot le 2 Mars 1701 Jean Philippe du Beron par achat de Charles d'Hangouart en 1719; en 1735, Marie-Louise Bonne du Beron, unique héritière de Jean Philippe et qui épousa le 16 Septembre 1748 Louis Robert de Crény

Les Préaux - fief vicomteux tenu de la Salle de Lille à 60 sous le relief, consistant en gros dudit fief en un bonnier quatre cents de terre tenant à la voie qui mène de Cappelle à Wattines et au courant devant la Fusquerie. Jean Cabis fit rapport de ce fief le 7 Mars 1372, Jacquesson Cabis le 16 Décembre 1388 Olivier Pasquier, fils de Louis, vendit les Préaux au mois de Janvier 1688 à Messire Jean de Montmorency, chevalier, Seigneur d'Estaires. Ce fief fut vendu le 14 Septembre 1699 en même temps et par le même acte que le fief de Couart et la Haute Justice de Cappelle par Charles de Montmorency Prince de Robecq à Donthiermy Hangouart Comte d'Arleins. Il dater de ce jour le sort du fief des Préaux ou ~~des~~ Préaux resta constamment lié à celui du fief de Couart et ne cessa d'appartenir, aux mêmes propriétaires; les du Beron puis les Crény de 1719 à 1811, les enfants Deledicque de 1811 à 1829, Charles Beaussier de 1829 à 1845 et la famille Duon depuis lors.

Les Escaries à Cappelle et Bersée, fief tenu de la Seigneurie de Launay, comprenant environ 16 bonniers par un lieu - Manoir (l'actuel ferme de Jecary)

jardins, prés, et terres de labour, des rentes sur six bonniers et cinq hommages parmi lesquels le fief Pinart. Les Escorries appartenant vers 1595 à Nicolas de Montmorency, chevalier et Gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne Philippe II Comte d'Estaires, seigneur de Vendegee, des Escorries!!

En 1617, ce fief qui passa à son neveu François de Montmorency, seigneur des Wastines ecclésiastique, puis, comme nous l'avons vu plus haut, fut vendu le 15 Février 1700, au moment de la gêne des Montmorency, 5.338 florins par le prince Charles de Tobeck à Nicolas de Bures, conseiller du Roy en son cour de Parlement de Flandre.

Villers à Cappelle, fief vicontiel tenu de l'abbaye d'Anchin, de ses fracs, alleux de Templeube 11 liques fief gist en rentes de avens de poullas et d'argent, en tiérages en soyestes, en prés, en chaigles, en ambyes en hostes, en tenans, en justice en seigneurie.

Son revenu était de 18 livres par an en 1340. Jean de Villers curé qui le vendit le 4 Février 1340 à 2 religieuses de l'abbaye de Thines, pour en jouir leur vie durant, aussitôt après le trépas de Jacqueman desqueun de Lille de E Mars suivant, Gérard vendit le même fief à Jean du Croket pour en jouir après la mort des deux religieuses.

Finalement, le 15 avril 1344, Jean du Croket céda à l'abbaye de Thines ledit fief qu'il avait acheté pour elles (Hauteceur. Cartulaire de Thines pages 576-577-589)

Oughien à Cappelle, fief cité dans le Cartulaire de l'abbaye de Thines par Hauteceur page 484

L'Espierre à Cappelle en Pévèle, fief vicom-
tier tenu de la salle de Lille au relief d'
une paire de blancs iperions, consistant en
30 deniers de rente sur trois bonniers tenant
au chemin de Hens-en-Pévèle et au grand
chemin d'Orchies à Lille

Baudart de Baustel en a fait rapport
le 6 Mars 1378 un autre Baudart de
Baustel le 18 Décembre 1388. Plus tard
à Jacques du Verlier 1588

Demaiselle Catherine du Verlier, épouse
de Hugues des Quesnes, procureur postu-
lant au siège de la gouvernance de Lille
qui fit rapport du fief de l'Espierre
le 14 Octobre 1638

Les Rosières à Cappelle-en-Pévèle, fief
vicomtier tenu de la salle de Lille au
relief de la chanson d'Andorger Le Breneux
consistant en 24 rasières d'avoine et
15 deniers de rente

Pierre du Bosquiel, bourgeois de Lille
fit rapport de ce fief le 2 Février 1378;

un autre Pierre du Bosquiel fit le
même rapport le 30 Juillet 1389. Jacques

d'Ypres 18 Janvier 1456. Guillaume
de la Voë, fils de Jean, le 2 Mai 1497

Catherine de la Voë, femme de Jean au
Patin 1561. Anne du Patin, fille dudit

Jean; épouse de Jacques Descoeurs - Jean
Descoeurs fils de Jacques Philippe

Descoeurs 1588. Anne Descoeurs sœur
et héritière de Philippe et épouse de Michel

Le Pypore qui releva le fief en 1598 -
Marie Le Pypore le releva à son taver
au tiers de son père en décembre 1603

elle était femme de Jacques Des Priets -
Anne Des Priets, leur fille épouse de
Pierre Baillet 1618. Ceux-ci vendi-
rent le fief à Wallerand du Gardin

le 21 Jout 1624. Jacques du Gardin par
 le tripas de Wallerand 1644 - Elisabeth
 du Gardin au décès dudit Jacques 1643
 Nicolas Guidin, avocat, licenciés es-lois
 sieur de Zuerelberg 1694 - Marie, Made
 leine Guidin, fille du précédent au tre
 pas de son père 1700; elle était femme
 d'Hubert Langlard. Charles Hubert
 Langlard, au décès de son père 1730
Bienvenue; à Cappelle tenu des religieux
 d'Inchin, comprenant 3 bonniers
 de terre à labour et des rentes seigneuriales
 en avoine, acquis en 1588 par Noël
 Bridoul procureur résidant à Lille
Tremicourt à Hastines, paroisse de Cappelle
 comprenant parmi lieu,
 manoir, vividins, bois et terres labou-
 rables, 16 bonniers et demi d'héritages
 et 8 à 9 charpons de rente; fut mou-
 vant de Hastines à demoiselle Doussil
 veuve d'Antoine de Fournel, seigneur
 de Beauhin au commencement du
 XVII^e siècle. Vint ensuite Gilles Truot
 sieur de Tremicourt, époux de Catherine
 Jacobs. Ces époux portaient: d'or à
 une face de queues, chargée de trois
 lions d'argent et accompagnée en chef
 de deux grenades de sinople, tigées
 et feuillées de même et couvertes de queues
 et, en pointe d'un raisin d'azur,
 tige et feuillé aussi de sinople; accolé
 d'or à un chevron d'azur.))
 Gilles Truot était probablement père
 de Marguerite Henriette Truot qui épousa
 sa O Pierre Clément Hespel, écuyer
 seigneur D'Hocron à Fournes. Pierre
 François Seraphin Hespel, écuyer,
 seigneur de Tremicourt était en 1730

23
32

l'un des administrateurs de la Sainte
et noble famille de Lille. M^r. d'Hespeel
d'Hebron, seigneur de Trémicourt-en-
Wastines, figure parmi la noblesse
du bailliage de Douai qui prit part
à l'élection des députés aux états gé-
néraux en 1789.

Les Seigneurs de Cappelle Au XVIII^{ème} siècle

La seigneurie de Wastines qui, comme
nous l'avons vu, avait été vendue en
1699 par Charles de Montmorency, Prince
de Noyon et Duc de Wastines à
Pierre fland de Lamoy, seigneur de
Tretin fut revendue par ce dernier
en 1700 à Marie Angélique Thierx
Strappart veuve de Pierre de Serrault
conseiller, secrétaire du roi au parle-
ment de Flandre, pour la somme
de 6.270 florins. Un de leurs descendants
laissa une fille: Françoise de Serrault
dame de Wastines, encore mineure en
1767 et sous la tutelle de François du
Basquiel, Seigneur de Bondues.
La seigneurie ou haute justice sur
toute la paroisse de Cappelle, qu'Eugène de Montmorency avait acquis
en 1678 de sa Majesté Catholique
par forme d'engagement, confirmée
à la conquête de la Flandre par
sa Majesté très Chrétienne, avait,
ainsi que nous l'avons dit, été vendue,



ROUTE DE PONT-À-SIARCEP



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

le 14 Septembre 1699 avec les fiefs vicom-
 tiers de Couart et des Prieux par Charles
 de Montmorency, Prince de Robecq à
 Barthelémy Hangoart, Comte d'
 Armin Seigneure de Seclin. Celui-ci
 peu après, les donna en dot à son
 fils Charles Philippe d'Hangoart
 Dans le contrat de mariage daté
 du 2 Mars 1701 dont je dois un extrait
 à l'obligeance du Colonel Marquis
 Louis d'Hangoart, et à Armin on
 lit : " toute la terre et Seigneurie de
 Caprille, village à clocher, s'étendant
 à 500 bonniers, appendances et depen-
 dances, qui a haute justice et juridic-
 tion moyenne et basse ressortissant
 immédiatement du Parlement de
 Courmay. Les seigneuries vicomtières
 de Couart et d'Espreaux y encla-
 ves, tenues du Roy tant à cause
 de sa cour et salle de Thalempin
 que sa salle de Lille, de laquelle sei-
 gneurie de Couart relevent plusieurs
 parties de terres au nombre de 14
 bonniers d'héritages qui doivent annue-
 llement 56 rasières d'avoine mesures
 d'Orchiés, 28 pouilles, un chapon et
 le tiers d'un, et 33 deniers, 4 patars
 de Flandre en argent, avec un droit
 de disme qui se cueille sur lesdits
 bonniers d'héritages qui est tel de cinq
 farbes. Les redevables paient à double
 rente pour relief et le dixième denier
 à la vente, don ou transport. Ladite
 seigneurie des Prieux consistant en
 un bonnier 1/2 cens de terre à labour
 pour le gros du fief, de laquelle sei-
 gneurie relevent pareillement 1/2 bonniers
 1/2 cens 3 quarterons d'héritages qui doi-

vent les rentes seigneuriales chacune au 11
 chapons, 9 rasières, 3 coupes, 3 quarels d'
 avoine et doivent double rente pour re-
 lief et le dixième denier à la vente, don-
 ou transport. Auxquels lieux, le Seigneur
 établit bailli, greffier, sergent etc..."
 Les d'Hangouart ne conservèrent que
 peu de terres ces 3 seigneuries; celle du
 village d'Attiches plus rapprochée d'
 Javelin, leur résidence, étant devenue
 à vendre, ils s'en rendirent acquéreurs
 et revendirent l'appelle, Esquart et
 Escuriaux au début de 1789 pour
 1.300 florins à Jean Philippe du Béron
 conseiller du Roy, Trésorier héréditaire
 et provincial de l'extraordinaire de
 guerre du département de Flandre du
 côté de l'Escaut, d'une famille originaire
 de Seclin qui, ennobliée en Septembre 1670
 portait comme armoiries 1) D'azur
 à trois étoiles d'or 2).

Un du Béron avait occupé à Lille en
 1659, les charges de Grand Connétable
 de la Confrérie de Sainte Barbe et de
 Commandant du Bataillon des Canon-
 niers.

Le nouvel acquéreur y bâtit un très
 beau château dont le contour, y compris
 la basse-cour et le jardin contenait 6
 à 7 bonniers de terre. C'est l'origine
 du nom de Château du Béron (ou des
 Bron, en patois) que cette propriété,
 malgré les changements de possesseurs
 a conservé jusqu'à nos jours. Jean
 du Béron choisit comme sergent du
 village M^r Jean Groux dont les descen-
 dants occupèrent la même charge de
 père en fils jusqu'à la révolution.
 Un descendant de cette famille

M^r C. Croux instituteur retiré, demeure
 à Vohrain-Coquerie, s'est enfin devenu
 propriétaire de la terre de Casselle
 Jean Philippe du Beron eut à sou-
 tenir un long et curieux procès contre
 la puissante abbaye d'Andaine qui lui
 disputait les droits de seigneurie sur
 le village. Ce procès surgit à l'occasion
 d'une querelle survenue au mois d'
 août 1719 entre plusieurs habitants
 du village au cabaret ayant pour en-
 seigne "Le prince de Sobeco" et si-
 tué front au chemin royal de Lille à
 Orchies qui traversait la place de
 Casselle. Les officiers du Seigneur des
 Beron informèrent du fait à la re-
 quête de son procureur d'office dudit
 village et un procès criminel fut ins-
 truit devant eux contre Jean François
 Derognaucourt et Jean Baptiste
 Dubus accusés "d'avoir, au cours
 de cette querelle, blessé "à sang coulant"
 François Norbert Duburco. Mais l'ins-
 truction n'étant pas menée avec la
 rapidité qu'eut souhaitée Duburco, ce
 dernier se plaignit devant le Parlement
 de Flandre de ce que les officiers du S^r
 du Beron ne rendaient pas leur déci-
 sion sur ce procès criminel en état d'
 être jugé.
 Le conseil de Parlement de Flandre or-
 donna à ses officiers de donner les raisons
 de ce retard; ils fournirent leurs justifica-
 tions et produisirent le procès criminel
 qu'ils avaient instruit. Le Parlement de
 Flandre évoqua l'affaire, condamna
 Derognaucourt et Dubus à l'amende
 à cent florins de dommages intérêts en
 vers Duburco et aux frais du procès

Nos deux condamnés furieux, pour éluder par un conflit de juridiction, l'exécution de l'arrêt rendu contre eux, engagèrent les religieux de l'abbaye d'Anchin à faire informer de cette querelle par leurs officiers sous prétexte que deux cents de terre, faisant partie du cabaret ou avaient en telle la dispute, étaient tenus et mouvants du fief que l'abbaye d'Anchin possédait dans le village de Compiègne. De plus, pour éviter l'effet exécutoire de l'arrêt prononcé contre eux, Derognancourt et Dubus incitèrent les religieux d'Anchin à présenter au Parlement de Flandre une requête introductive d'instance.

L'abbaye d'Anchin, qui n'avait plus devant elle les "hauts et puissants seigneurs de Montmorency" mais un petit noble de province, accepta d'intenter ce procès, et c'est ainsi que le 27 Mai 1730 requête fut présentée à la Cour de Parlement de Flandre par son Eminence le Cardinal Melchior de Polignac, Abbé Commendataire (dont le médaillon, en marbre blanc sculpté, provenant d'Anchin, se trouve au Musée Archéologique de Lille) Le grand Prieur et les Religieux de l'abbaye d'Anchin, contre Philippe du Peiron, Ecuyer, Trésorier Provincial à l'extraordinaire des guerres.

Le procès dura plus de dix ans et se termina par un arrêt du 11 Décembre 1730 qui donna gain de cause à M^r du Peiron en ces termes :

"Vu par la Cour, le procès entre les Abbé Prieur et Religieux de l'abbaye de St Sauveur d'Anchin. Demandeur suivant Lettres de Revision et Provision d'encre par eux obtenues en Chancellerie puis

la Cour le 23 juillet 1789 contre l'arrêt rendu le 16 fev. 1787. D'une part Jean-Philippe du Bion, ci-devant Evêque Provincial de l'Extraordinaire de Guenes joint à lui le Procureur Général du Roy. De l'autre part.

"Où le rapport de Messire Jean François de Beauvois de Sericourt, Conseiller tout considéré

« La Cour, faisant droit a déclaré et déclare qu'enem n'est point intervenu audit arrêt, condamne lesdits Abbé et Religieux d'insin en l'amende et aux depens »

Il est très intéressant pour l'histoire locale d'extraire du rapport du Conseiller de Beauvois de Sericourt les arguments et preuves respectives des deux partis :)) Les demandeurs (abbaye d'Anduin) fondent leur opposition (et leurs conclusions, principalement sur la Coutume Générale de la Salle de Lille titre des Hauts Justiciers Article 80 qui dispose qu'un Seigneur Haut Justicier ou vicomte, ayant tous les héritages ou la plupart d'icelle, abordant au cimetière de l'église Paroissiale, étant de son gros de Sief ou tenus d'icelle, est réputé Seigneur titulaire et Fondateur de ladite Eglise, s'il n'appartient du contraire.

Ils se fondent encore sur plusieurs faits savoir qu'anciennement les Parbisses de Capelle et de Templeuve n'étaient qu'une seule et même paroisse, que les demandeurs sont incontestablement Seigneurs dudit Templeuve - en - Pevèle que longtemps avant que la paroisse et le village de Capelle fut démembré de la paroisse de Templeuve

ils avaient Seigneurie et des Biens considérables audit Templeuve, qu'ils avaient avant ledit demembrement le Patronat de ladite Paroisse ou Eglise dudit Templeuve que le demembrement n'avait pas, ni pu altérer les droits qu'ils avaient sur la partie demembrée, qu'étant Seigneur de Templeuve avant le demembrement, ils l'étaient aussi de Capelle, et de la faire exercer par leurs officiers

Que le Roy par son engagee n'a pas cédé plus qu'il n'avait au temps de l'engagement, qu'audit temps, ledits Demandeurs avaient Haute, moyenne et Basse justice audit Capelle, qu'ils y exerçaient tous actes de juridiction. Enfin que le cabaret où le délit s'était commis était de la mouvance des demandeurs.

Voilà les questions de fait sur lesquelles les demandeurs se fondent: la première est qu'anciennement les Villages de Templeuve et Capelle - en - Picardie ne faisaient et n'étaient qu'une seule paroisse, qu'avant qu'on eut demembré ledit village de Capelle pour en faire une paroisse distincte et séparée, les Demandeurs étaient Seigneur de Templeuve et par conséquent de Capelle, que ce demembrement ne les a pas privés, ni pu leur ôter le droit et la juridiction qu'ils avaient sur le territoire qui compose ce demembrement

Cette conséquence est fautive et abusive une Paroisse peut être et est très souvent composée de plusieurs et différentes Seigneuries ou Villages, celle de Capelle l'est encore actuellement, à savoir, des Village dudit Capelle et de la Baronnie de Wattine, qui n'ont rien de commun

que leur Eglise et le curé, ainsi que bien
d'autres Paroisses

Mais le défendeur (du Béron) va cepen-
dant établir son droit par titres et par
une possession bien vérifiée, certaine et
continue sans aucune interruption
et plus que centenaire.

Il a produit premièrement l'acte de
l'engagement de la Haute Justice de
Cayelle et de toute la Paroisse en date
du 11 de Janvier de l'an 1629 au pro-
fit des Princes de Montmorency, leur mise
en possession de ce que leur donne et
accorde cette engagée: à savoir, de
ladite Haute Justice et de toute la Juri-
diction de Juge Royal dans toute la-
dite Paroisse; les quittances de paye-
ments de cette même engagée et de sa
confirmation; l'Extrait des Comptes
des Receveurs du Roy, justifiant que le
prix a été employé au profit de Sa
Majesté; l'acte d'acquisition faite par
le Seigneur Comte d'Arden des Sei-
gneurs de Montmorency de ladite Haute
Justice et Jurisdiction Royale, et de tous
Droits, Seigns et Hautours qu'ils avoient
dans Cayelle; l'acte de l'acquisition
faite par le défendeur audit Seigneur
Comte d'Arden de tout ce qu'il avoit
acquis des Seigneurs de Montmorency
Par tous lesquels actes l'on voit
tous les Droits, Hautours et Jurisdiction
qui sont accordés et attribués audit
Seigneur Engagé, qui se trouvent
ci-dessus rapportés.

Le 15 Septembre 1722, Jean Philippe
du Béron écuyer, Assigné comme
parrain sur les registres de St. André
à Lille l'acte de baptême de Marie

51
42

Philippine Joseph du Béron, fille d'
Henri Ignace du Béron, écuyer, Seigneur
du Passau, Capitaine dans la Légion de
Beufflers et de Marie Jeanne Blumentier
Jean Philippe du Béron, Seigneur de Cap-
pelle, bourgeois de Lille, par contrat du 6
Novembre 1722, conseiller secrétaire du roi
membre du Magistrat de Lille, bailli des
États de Lille, Douai et Orchies, Sénéchal
de Saint-Pol, Trésorier provincial de
l'extraordinaire des guerres au Département
de Flandre, mourut le 1^{re} Septembre 1734
âgé de 54 ans. (il était né à La Madeleine
le 16 Juillet 1680) en son château de Cappelle
La femme Dame Bonne Hédegonde
Joseph de Hayrin mourut en 1737 et à
son décès, les cloches de Cappelle sonnèrent
pendant 6 semaines.

Par suite de ces deux décès prématurés
leur seule et unique héritière : Marie Louise
Bonne Joseph du Béron se trouva à
l'âge de 8 ans Dame de Cappelle; aussi lui
manqua-t-elle un tuteur : Nicolas François
Waresquiel Seigneur de Libersart, qui, en
cette qualité, eut à soutenir un procès,
comme intime, contre les gens de Loijet
Communauté de Cappelle et du hameau
de Wattines qui prétendaient au droit de
nomination du clerc laïc ou religieux de
la Paroisse. Pour les mêmes motifs au
quelques années auparavant les Religieux
d'Enghien, les gens de Loijet de Cappelle
perdirent leur procès devant le Parlement
de Flandre qui, dans les considérants de
son arrêt du 3. Janvier 1741, se montra
justement sévère pour ces plaideurs qui
s'attaquaient à une enfant.))

)) Pourquoi les officiers de Wattines qui
étoient si renommés et qui seuls étoient
cause du trouble et du procès d'aujourd'

43
lui, ne s'étoient-ils pas soulevés comme
ils faisoient pour soutenir leurs droits?
ils avoient cru apparemment que la mi-
norité de la Demoiselle du Béron étoit
un temps favorable pour s'arroger des
droits qui ne leur appartenaient pas,
et agrandir leur juridiction ainsi qu'
ils tâchoient de jour en jour de faire
en effet quand en 1709, il s'étoit agi,
comme au susdit, de faire un clerc laïc
ce n'avoient été que les officiers du Sei-
gneur qui avoient consenti que ledit
Fulcain Delemer fit les fonctions de clerc;
le consentement de leur part n'avoit été
donné qu'au nom du Seigneur et comme
leurs officiers, et nullement en qualité de
représentants la communauté et habi-
tans du village de Capelle, que la lecture
de cette pièce suffisoit pour en être séri-
eusement convaincu, puisqu'ils y déclai-
roient que c'étoit sous le bon plaisir du
Seigneur Comte d'Esclain, Seigneur dudit
Capelle))

Après cet avis, justement sévère pour eux
rendu par le Parlement de Flandre, les
Gens de loi et Communauté tant de Cap-
pelle que de Wastines se tinrent sur a-
vertis, et jusqu'à la Révolution ne sou-
levèrent plus aucune contestation rela-
tivement aux droits et privilèges que
les du Béron tenaient de leur qualité
de seigneurs de Capelle.

Marie Louise Bonne Jansen du Béron
D'unit, le 16 Septembre 1748, à Louis
Robert de Crény d'une famille noble,
originaire de St. Fais, en résidence à
Lille, qui portait:)) D'azur à la face
d'argent chargée d'un croissant de sa-
ble, à la bordure enroulée de gueules))
Le mariage fut célébré en la paroisse.

55
44

S^t André à Lille où la mariée demeurait l'
l'hiver, et le registre paroissial de 1748
mentionne l'acte en ces termes :

« le seize Septembre mil sept cens quaran
te huit, après publication d'un ban de
mariage sans aucun empêchement des
poux obtenue des deux autres en date
des 15 desdits mois et an de Monseigneur
Son Excellence l'Evêque de Bourges,
Entre Monsieur Louis Robert de Crémy etc
âge de 27 ans, fils de Messire Louis,
Chevalier, Seigneur de Baillaut, ~~aux~~
Cornaillies etc et de feu Dame Robert
tine Angélique Hurstin, domiciliée de
la paroisse S^t Etienne, d'une part et Belle
Marie-Louise Bonne Joseph du Beiron
âgée de 19 ans, Dame de Caspelle et
fille de feu Jean Philippe, Escuyer, Sei
gneur de Caspelle, Sénéchal de S^t Pol
Baillif des États de la Châtellenie de Lille
Douay et Orchies et de feu Dame Bonne
Aldegonde Joseph de Haynin, domiciliée
sur cette paroisse, d'autre part..

Je soussigné Curé de cette paroisse, du
consentement de leurs parents, ay célébré
leur mariage en présence de Messire Louis
de Crémy, Chevalier, Seigneur de Baillaut
aux Cornaillies, Marquis-Breton et autres
lieux, Chevalier de l'Ordre Militaire
de S^t Louis, Lieutenant pour le Roy
et Commandant du Gouvernement de Lille
père du mariant, domicilié rue S^t Etienne
de Messire Louis François de Haynin,
Chevalier, Baron dudit lieu et de Pansart
Seigneur d'Amfrosprès et autres lieux,
oncle de la mariante, domiciliée à Fras
paroisse de S^t Jean Nouville; de Robert
Ignace Hurstin Conseiller du Roy, Rece
veur des consignations au Parlement de
Flandre oncle du mariant, domicilié

à Douay paroisse S^t Pierre, et de Messire François Joseph Marie Desart, Chevalier Seigneur de Bouland et autres lieux, Lieutenant Général de la Gouvernance et Souverain Baillage de Lille, Président du Bureau des Finances de la Généralité de Lille, cousin germain de la mariante demeurant de la paroisse de la Magdelaine de Lille. Entre autres biens la mariée apportait une maison sise à Lille rue Grande Chaussée environ à l'endroit où se trouve actuellement la maison Ragot. Quand on a lu les titres nombreux complaisamment repris à l'acte de mariage, on ne sera pas étonné que, quelques semaines après, le jeune marié ait été créé Marquis. De cette union naquirent au moins deux enfants :

I^o Marie. Bonne Louise, née à Lille, le 16 Octobre 1749, baptisée à S^t Etienne qui épousa en 1745 à Paris Bon Albert Brivois, chevalier, Seigneur de Behumetz et mourut à Paris en avril 1791

II^o Louis François, né au Château de Cappelle et baptisé à l'église le 28 juin 1762 que nous retrouverons plus loin

Il ne m'a pas été possible de déterminer si le Marquis et la Marquise de Crény avaient fait de Cappelle leur résidence principale ou s'ils habitaient plutôt Lille. Il est vraisemblable qu'ils y passaient la belle saison, puisque c'est là qu'est né leur fils le 28 juin 1762 et que s'éteignit la Marquise de Crény le 30 mai 1772.

À la nouvelle de ce décès, l'abbé Prevost Curé de la Paroisse de Cappelle, avait acté la mort et l'inhumation au Registre des Sépultures dans les termes suivants

1) Le 1^{er} de juin 1772, Madame Marie.

46

Louise Bonne Joseph du Peron, Dame de Cappelle et autres lieux, épouse de Messire Louis Robert de Crény, Seigneur de Monchy, Dailleul et autres lieux, décédée le 30 de May, âgée de 44 ans environ, a été inhumée dans le chœur de cette église ».

Des témoins ayant trouvé que ce projet omettait certains titres du Marquis et n'était pas rédigé dans les termes alors employés pour les personnages haut placés le curé recommença son acte dans les termes que voici :

« La minute de l'acte immédiatement cy dessus n'étant point conforme à la volonté des témoins soussignés, pour les satisfaire, nous avons dressé le suivant selon le protocole qu'ils nous ont donné comme s'en suit :

« Le premier de juin 1772, haute et puis sainte Dame Marie-Louise Bonne Joseph du Peron, Dame de Cappelle, Épouse de haut et puissant Seigneur Messire Louis Robert, Marquis de Crény, Seigneur de Monchy-Detton, Dailleul aux Cornailles, Cappelle-en-Tivite et autres lieux, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis, Chevalier d'Honneur au Conseil Supérieur d'Arras, ancien député du corps de la noblesse d'Artois, et Commissaire de sa Majesté au renouvellement de la loy de la ville de Lille, décédée le 30 de May âgée de 44 ans environ, a été inhumée dans le chœur de cette église, en présence de Messire Joseph Marie Du Sart, chevalier et Messire Charles Joseph Fabricy, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de St. Louis »

Après ce décès Louis Robert de Crény devint personnellement Seigneur de Cappelle

et c'est en cette qualité qu'il est cité dans
une requête du 13 Décembre 1773 par laquelle
les habitants demandent des grès pour faire
le chemin tenant du grand chemin et faire
dudit Cappelle, et qui conduit au château de
Monsieur le Marquis de Crény, Seigneur du
même lieu, au long duquel sont situés
les hameaux du Ponchel, Vaplet, Couvert
et Vénay »

En récompense de ses services Louis Robert
de Crény obtint gratuitement du Roy en
1777 l'office de Chevalier d'Honneur au
Parlement de Flandre où il fut reçu
en cette qualité le 4 août. Il retrouvait
là mon avie grand oncle, Jean Bar-
tiste Dupont qui y occupait un siège
de Conseiller depuis 1774. Le Marquis
de Crény, seigneur de Cappelle, fit élé-
vant à l'assemblée de la noblesse du bailli-
lage de Lille qui prit part à l'élection des
députés aux États Généraux de 1789, et
mourut en 1790; à un endroit que je n'ai
pu découvrir laissant la terre de Cappelle
à son fils, Louis François de Crény, épouse
de Marie Geneviève Rosalie Hatel.
La ville des ventes des biens nationaux
le territoire de Cappelle contenait 286 bon-
niers 13 cers (378 hectares). Le plus grand
propriétaire était d'Hesnel d'Hocou, |
(22 bonniers 1/2) sur Cappelle et Bersée, |
puis Lyon et de Boisé (100 verges). L'ab-
baye d'Andon et l'abbaye de Hénes étaient
les deux grandes propriétaires ecclésiastiques; |
la première possédait 13 bonniers 1.000 verges |
la seconde 22 bonniers 275 verges. Puis venait |
l'église de Cappelle avec 3 bonniers 109, le |
couvent S^t Thomas 1 bonnier 800 et le chapitre |
S^t Nicolas 200 verges 1/2.

La propriété féodale, qui avait du diminuer sensiblement au XVIII^{ème} siècle, comprenait encore le quart du territoire : 65 bonniers 784 verges.

Cappelle pendant LA Révolution

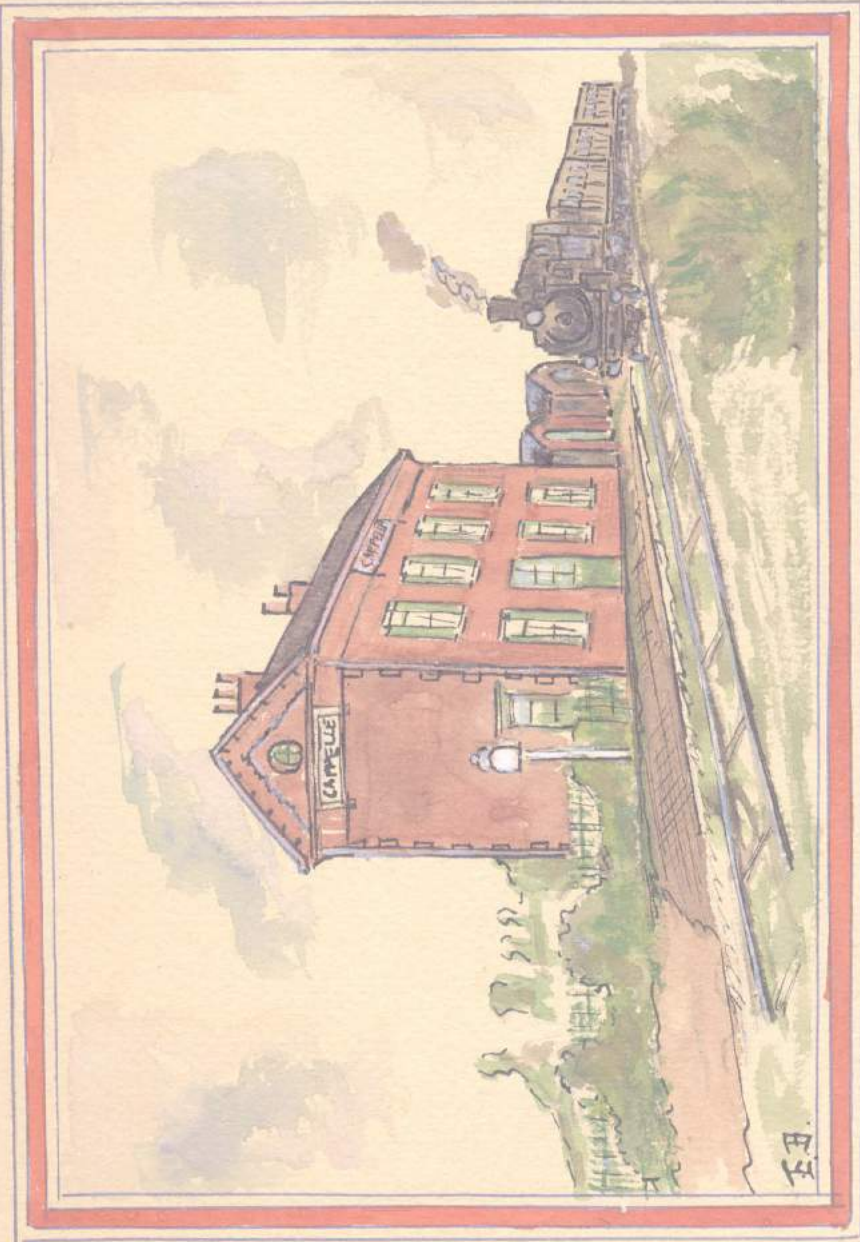
Le Chapitre précité nous a décrit les procès auxquels donna lieu, soit avec l'abbaye d'Anchin soit avec les 2 municipalités de Cappelle, l'exercice par le Seigneur du lieu de ses droits de pré-rogatives. A l'aurore de la Révolution il fallait s'attendre à ce que les municipalités recommencent à contester les droits féodaux du Seigneur c'est ce qui se produisit dès le mois d'Octobre 1790 après l'affichage par M^r Louis François de Crény de l'avis suivant :

Monsieur de Crény avertit Messieurs les Maires et conseil Ecrs et Officiers municipaux de Cappelle - en - Pivole, conformément au décret de l'Assemblée Nationale du 26 juillet 1790 que son intention est de vendre les arbres qui lui appartiennent sur la place dudit Cappelle. Le Maire et Officiers Municipaux contestèrent immédiatement à M^r de Crény la propriété de ces arbres et adressèrent aux Présidents et Administrateurs du District de Lille la protestation suivante :

Supplie très humblement les Maires et Officiers municipaux, Notables, et habitants du village de Cappelle - en - Pivole et de la Communauté de Wattines, paroisse dudit Cappelle. Disant qu'il y a audit Cappelle une place commune située vis-à-vis et au long du presbytère du même lieu et du pavé menant de Lille à Crény



LA DRÈVE ET CHATEAU BRUN



LA GARE

254
Qu'il est très mémorable à beaucoup d'habi-
tants qu'avant que le grand chemin qui
va de Lille à Vichies n'eut été pavé, il se
trouvait dans cette même place qu'un fort
grand abreuvoir à l'usage des bestiaux.
Qu'à la confection de ce pavé, fait, il y a
63 ans environ (vers 1722 par conséquent)
cet abreuvoir fut supprimé du consentement
desdits habitants et fut rempli sans aucune
opposition suivant la connaissance des
Sous-signes, tellement que cette place commune
s'est trouvée libre plusieurs années.

Qu depuis un certain temps écoulé il a plu
à M^r de Silbersart, en qualité de tuteur de
Delle du Beron, qui fut épouse de M^r de
Creney et qui étoit Dame du Clocher dudit
Cappelle, de faire planter cette place de
36 arbres mortants, sans qu'elle ni M^r de
Creney n'ait jamais en rien contribué à
l'entretien du Clocher de l'Eglise ni du
presbytère dudit Cappelle qui sont à
la charge des communautés desdits lieux.
Qu'il se voit eij devant de cette place
étoit un terrain qui formoit la place de
Cappelle à l'usage des habitants du même
lieu; qu'il se trouvoit dans cette place un
grand abreuvoir à l'usage des bestiaux
desdits habitants; que ça n'a été que pour
faire une belle route et un grand pavé sans
aucun empêchement et sans aucun préjudice,
que cet abreuvoir fut rempli lorsqu'on a fait
ce pavé; que ça n'a été qu'après plusieurs
années qu'il a plu à M^r de Silbersart, en sa
qualité susdite de faire planter cette place
au profit de sa pupille qui étoit Dame du
Clocher sans l'être de la dite place qui n'estoit
aucune reconnaissance ni route à cette Dame
n'y a autre; si vrai que c'étoit un terrain
à l'usage des habitants desdits lieux à qui

qui il appartient.

Que nonobstant les droits que croient d'avoir
lesdits suppliant de cette place et desdits arbres
ils ne sont pas peu surpris de voir afficher
billetts de la part de M^r de Cremy par plusieurs
Dimanches, annonçant qu'il a l'intention
de vendre les arbres susmentionnés, que
dans l'état des choses les suppliants croient
qu'ils ont bien et suffisamment prouvé
que cette place est un terrain appartenant
à la communauté; qu'en conséquence ils
ont droit de réclamer ces arbres au profit
de leur communauté sous offre de payer
plantés et plantations à qui il appartiendra
en vertu du décret de l'Assemblée Nationale
touchant les plantis, mais comme ils ne
veulent rien faire sans vos lumières, ils se
retournent vers votre sagesse.

Pour qu'il vous plaise, Messieurs, de décider
et déclarer si ces arbres appartiennent aux
dits suppliants aux offres ci devant re-
prises, en vertu du décret touchant
les plantis.

P. J. Duviez, Maire etc

M^r Louis François de Cremy, propriétaire
de la terre de Cappel en Seuil, fait
observer: « En réponse à la Requête pré-
sentée au Directoire du District de
Sillé par M. J. les Vaires, Officiers Municipaux
Notables et habitants dudit Cappel le 27
Octobre 1790.

De temps immémorial la place publi-
que de Cappel en Seuil appartient au
Seigneur, qui n'est qu'un gagiste de cette
terre; l'ouverture de la Danse le jour
de la Dédicasse du village s'y est toujours
faite en cet endroit par le Seigneur.

L'usage et la possession immémoriale

40
53

prouvent donc évidemment que la propriété de cette place publique appartient et n'a jamais cessé d'appartenir au Seigneur.

Il est possible que dans des temps très reculés et dont le souvenir est perdu, il y ait eu un abreuvoir public au lieu ou est actuellement cette place, mais à coup sûr il n'en occupait qu'une très petite partie de sa surface, et non la totalité comme l'exposent les officiers municipaux et la commune de ce village.

Depuis cinquante ans que cette place est plantée Monsieur de Crény et ses auteurs n'ont jamais cessé de faire élaguer et de planter de ses arbres, ainsi que de deux plantés le long du grand chemin qui tient à cette place, desquels il a même déjà fait plusieurs ventes, sans réclamation quelconque de qui que ce soit.

Monsieur de Crény, Citoyen patriote zélé ne se dissimule pas qu'au sein des décrets de la nouvelle Constitution, la commune de sa terre peut réclamer les arbres, mais ces décrets sont dictés par la justice et l'équité. Ils veulent ainsi que le réclamant en paie la valeur à dire d'expert, à cet égard Monsieur de Crény est toujours prêt à se soumettre aux lois. Si la commune de Caspelle croit avoir de plus grands droits, M^r de Crény s'en rapportera volontiers à la décision de M. J. les Juges du District dans laquelle sa terre de Caspelle se trouve enclavée, euse seuls peuvent en connaître M. J. les Administrateurs du District ou du Département doivent connaître de l'autorisation dont cette commune aurait besoin pour reprendre les arbres sur le pied de l'estimation si elle a le droit

Le Directoire du Département du Nord
 saisit de cette réclamation, décida le 22
 Septembre 1792 que la municipalité de Cappelle
 devait « se pourvoir devant les Tribunaux
 pour faire prononcer sur les droits que la
 commune peut avoir relativement aux ar-
 bres qui ont été plantés sur la place dudit lieu.
 Je n'ai pu trouver aux archives la suite de
 cette affaire, mais il y a tout lieu de croire qu'
 en présence du nouvel ordre de choses M^r
 de Crény aura renoncé à faire vendre à
 son profit les arbres de la place. Cette
 revendication de droits féodaux, plus de
 2 ans après la prise de la Bastille, n'
 en est pas moins curieuse.

Que devinrent dans les années suivantes
 M^r et M^{me} Louis François de Crény, Plat-
 tel ? C'est ce que je n'ai pu découvrir.

Dans une vente ultérieure de Cappelle
 en 1811; j'ai trouvé cependant qu'ils
 avaient cédé la terre de Cappelle à M^r
 Pierre Joseph Prevost, propriétaire à
 Paris, 8 rue d'Hauteville et à sa femme
 née Adelaïde Joséphine de Crény, par
 les trois actes suivants, passés à Paris à
 la fin de la Révolution :

- I - acte de vente et d'échange devant M^{re}
 Larcher, notaire le 16 Janvier an VI
 (7-12-1797)
- II - acte d'échange devant M^r Bonnier
 notaire 3 Ventôse an VI (25-2-1798)
- III - acte de vente, confirmatif des deux
 précédents devant M^{re} Larcher du 29
 Ventôse, an VII

Ces actes eussent été très intéressants à
 consulter, malheureusement les Communards
 en 1871, en incendiant l'Hôtel de Ville de
 Paris, communiquèrent le feu à l'étude
 de M^{re} Larcher où les minutes de ces actes
 étaient conservées.

Nous allons maintenant relater les événements les plus intéressants concernant la municipalité, le clergé et les particuliers qui se sont produits à Cappelle durant la période révolutionnaire. Grâce à l'extrême obligeance de M^r Max Duchet, leur districte Conservateur, nous avons trouvé sans peine aux Archives Départementales de nombreux documents, dont nous allons analyser les plus civils.

En point de vue administratif les plus importants sont ceux relatifs à la réunion en une seule des deux municipalités de Cappelle et de Wattines.

Le 27 Octobre 1790 les Conseils Généraux de ces deux communes adressèrent au Directoire du District de Lille la requête suivante :

« Supplient très humblement les Maires et Officiers Municipaux, Notables et Procureurs de Communes des Communautés des villages de Cappelle - en - Piéle et Wattines. Disant que quoique Wattines soit un hameau de la même paroisse que ledit Cappelle, qui est le chef-lieu, il est cependant que ledit Wattines à toujours fait jusqu'à ce jour ses rôles d'imposition séparément dudit Cappelle; qu'enfin il y a toujours eu audit Cappelle et audit Wattines des officiers de justice qui ont fait les affaires et les impositions séparément pour chacune leur communauté, que par suite de l'ancien régime on a fait des Maires et Officiers municipaux audit Cappelle et audit Wattines, que ces Officiers municipaux ne furent point plutôt installés que l'Auguste Assemblée nationale a porté un décret qui ordonne la réunion de ces différents

corps à celui du chef-lieu, et comme les suppliants
desireraient profiter de ce décret pour éviter
les frais des Assemblées et autres, ils se retirent
vers votre autorité, Messieurs

Pour qu'il vous plaise permettre aux sup-
pliants la réunion de la communauté de
Wattines, paroisse dudit Caspelle à celle
dudit Caspelle qui est le chef-lieu. En sorte
qu'il n'y aura plus par la suite qu'une
maire et officiers municipaux du dit Cas-
pelle qui seront chargés de rôles et autres
affaires tant dudit Caspelle que dudit Wattines

En faisant et signant P. J. Duriez - maire

- J. P. Duriez - J. P. Tichelle - P. M. Desverz
- J. P. Dermaucourt - J. J. Dubus - P. J.
- Delplanque - D. J. Petit - P. J. Tichelle
- J. P. Dupont - P. P. Salambier - Jean
- Baptiste Chainaut

avis favorable est donné par le Procureur
Syndic et, en sa séance du 10 novembre
1790, le Directoire du District de Lille,
prononce la réunion des deux municipalités
en une seule, à Caspelle.

La première municipalité nommée le 11
Février 1790, en vertu des décrets de l'as-
semblée nationale se composait de Pierre
Joseph Duriez, maire, élu au 2^{me} tour
par la moitié des voix plus six, Tichelle
et Jean François Dermaucourt, Officiers
municipaux Augustin Tichelle, Jean
François Ballet, Pierre Joseph Duriez
Jean Philippe Dupont, Jean François
Martinache et Louis Tichelle notables.

Enfin pour le choix du Procureur de la
commune, les suffrages s'arrêtèrent à
Pierre Joseph Petit

de Wattines; La première municipalité nom-
mée le 11 Février 1790 se composait de

Jean Baptiste Duriez, Maire, Philippe Noé, Desvres et Antoine Joseph Dubus, officiers Municipaux, Philippe Joseph Dougnac court, Jean Baptiste Hornet, Pierre Joseph Salambier, Jean Bte. Pluvinant Philippe Joseph Demessine et Pierre Joseph Benoit, Notables. Pour la charge de Procureur de la Commune les suffrages se portèrent sur Pierre Joseph. Deplus laque

Dans la réponse, adressée le 8 Octobre 1790 par la double municipalité, au questionnaire envoyé par le Directoire du Département, nous lisons qu'il y avait au chef lieu ou Coury 91 habitations au hameau de la Polissonnerie 7 habitations

_____	Wemy	15	_____
_____	Chouart	25	_____
_____	Hautefois	15	_____
_____	Huquerville	23	_____
_____	Cognerie	3	_____
_____	Mattins	18	_____
_____	Bar	5	_____

Au début de la Révolution, la paroisse avait pour Curé François-Louis-Joseph Hornet et pour Vicaire André Joseph Dougnac. Convoqués le 16 Mai 1791 par les Maires et officiers municipaux de la commune pour prêter le serment civique ils répondirent "qu'ils ne pouvaient le faire sans blesser leur conscience"

Ils continuèrent à desservir la cure, mais furent, en même temps que le Maire Duriez dénoncés au Directoire du district de Lille par un nommé Jacques Conia, aubergiste à Cappelle, dans les termes suivants: "J'ai l'honneur de vous représenter qu'il s'est passé bien des vexations et se renouvelle tous les jours, par la mauvaise administration du Maire et de quelques

officiers municipaux de l'endroit qui ont souffert jusqu'à ce jour le refus des prestres réfractaires à la loi, venir à semer la sèpe parmi nos concitoyens, et leur permettre de dire la messe ou assister leurs prosélites et même tenir des assemblées nocturnes. Le même maire était beau-frère du ci-devant doyen de Compiègne, le plus fanatique réfractaire qui se puisse, qui incendie tout le canton par ses sermons empoisonnés contre la constitution. Je vous demande Messieurs, au nom de mes concitoyens, de vouloir bien mettre ordre à cela))

cette dénomination du 11 juillet 1791 Réta sans doute la nomination d'un curé pieux car le 9 Octobre suivant fut installé à Bayuelle le curé intrus: Pierre François Jh Renard, ci-devant vicaire d'Fuchy et encore avant religieux Augustin à Lille le prêtre devint vite impopulaire; nous voyons, en effet que le 11 floréal an VII (7 Mai 1798) la Municipalité prit un arrêté nommant instituteur le citoyen Berquaucourt à la place du citoyen Renard qui, exerçant les fonctions de ministre du culte, a perdu la confiance des pères de famille))

Bayuelle compta aussi quelques émigrés les plus notoires furent:

Jean-Baptiste Duriez, celui-là même qui le 12 février 1790 avait été élu Maire à Wattines. Après son départ, sa femme divorça et adressa une pétition demandant que l'on nomme des arbitres pour constater ses droits dans la communauté ayant existé entre elle et son mari. Quand ce dernier revint à Bayuelle en l'an III, il adressa une pétition tendant à obtenir restitution des deniers provenant de la vente

de ses meubles, effets et vêtements.
 Jean Philippe Dupont, qui le 4 Février
 1790 avait été élu Officier Municipal de
 Cappelle. Le 25 Janvier l'an II la
 municipalité adresse une requête de
 mandant à être autorisé à faire cultiver
 les terres de son occupation s'étendant
 sur 28 bonniers, et le 31 Messidor une péti-
 tion demandant qu'on accorde à la ci-
 toyenne Bonne Josephe Olivier le droit d'oc-
 cuper sa ferme.

En outre, le citoyen Jean François d'
 Hury, cultivateur qui avait acheté à
 Dupont, au prix de 950 livres, le char-
 riot qu'il emmena en partant en émigra-
 tion au moment de l'occupation du
 pays par les Prussiens, adressa une
 pétition pour être dispensé de payer ces
 950 livres, vu que l'objet vendu ne lui
 avait pas été livré. Enfin, les 11 Thermidor
 an II et 24 Ventose an III, le citoyen Con-
 stant Duret, commissaire nommé à cet
 effet, procéda à la vente publique de la
 grange renouée, des terres, des récoltes
 instruments aratoires et du mobilier de
 maison, notamment une caisse d'herse
 appartenant à Jean Philippe Dupont
 émigré. En l'an II le Maire de Cappelle
 était Jean François Deroyancourt. Par-
 mi les Cappelliens qui occupèrent à cette
 époque des fonctions publiques il y a lieu
 de signaler S. J. Soutrain qui fut nom-
 mé en 1791 membre du Directoire du
 District de Lille, Juge de Paix à Comblancher
 (alors chef-lieu de canton) puis sous le pre-
 mier Empire membre du conseil de préfecture
 lorsque l'étranger menaçant nos frontières voulut
 envahir la France, Cappelle fut le théâtre de com-
 bats d'avant-gardes entre Français et Prussiens
 les 8 juillet et 31 août 1793

D'après liste de la Semaine religieuse de Lille 24. 11. 35 voici la liste des curés de Cappelle -

Pierre de Grize 1594 - Guillaume Wanders 1597 - 1645 - Noël Dupont 1644 - Nicolas Dupont 1645 - Martin Caby 1645 - 1654 Louis Sarnent 1654 à - Jacques Henno 1676 - Antoine Laurent 1676 - 1689 - Philippe de Baudouze 1694 1701 - De Voëlle 1701 - 1708 - Paul Baudouze 1708 - 1737 - Louis Truchier 1738 - 1749 - Eustache Sandrieux 1749 1757 - Jacques Louis Prevost 1757 - 1786 Beaudouze Joseph Dumont 1786 - 1790
Curés Constitutionnels :

Louis Joseph Hourine 1790 - 1791 - vicaire
Dorvilley Antoin Jourin - J. B. Renaud 1791 - 1808 - Jacques François Corillon curé 1802 - 1806 - Fidèle Guetenne décédé le 1^{er} Mars 1806 - 48 ans - Vicaire : François finis Coraille décédé le 14 février 1806 - 47 ans
Jacques Delley 1812 - 1825 - J. B. Desmaudille 1825 - 1830 (ardent royaliste, très bon prédicateur, avait refusé de faire chanter le C^o Deum à l'avènement de Louis Philippe fut destitué de sa charge, devint directeur des jeunes gens Le Bocoy de Ruppilly) Antoine Paviart 1800 - 1833
Louis Masse 1833 - 1834 - Louis Galand 1834 1880 - Alfred Feucherolles 1880 - 1895 - Delcambre Jean Baptiste 1895 - 1901 - Louis Joly 1901 1926 - Louis Dupont 1926 - 1934 - Jules Deschildre 1934 - 1939 - Michel Delgalle 1939 - 1943 - Etienne Lefebvre 1943 1946 - Desrumaux 1946 - 1961 ?? avant décedé
Après la Révolution, le pays accepta les faits acquis.

Abb. Geeraens doyen de Courmies accepte en septembre 1961 la cure de Cappelle et décedé le 15/7/64

Les jeunes Cappellois participèrent aux campagnes coloniales de la République « Herbouse Herbaut est mort au Tonkin ». C'est vers 1882 que l'on construisit la gare, on inaugure en 1889 la nouvelle église bâtie par souscription. Des dames de la Sainte Union dirigent une école de filles. Vers 1900 le commerce des graines et semences prend un essor sacé, l'égide de la maison Desprez qui devient une des principales de France.

Les Cappellois mènent alors une vie tranquille et laborieuse mais hélas le tocsin du 2. 8. 14 annonce les séparations en quelques jours tous les hommes valides sont mobilisés et doivent quitter leur foyer - quelques rares lettres courent puis ce fut la débacle, l'évacuation civile, les routes encombrées, la tension est encore augmentée par l'incendie d'Orchies. Les Allemands n'ayant qu'un but Paris passèrent à Orchies et se dirigèrent vers la Marne puis ils durent alors se replier, et l'on vit alors quelques Allemands à Cappelle mais ils ne firent que passer. La véritable occupation du village eut lieu le premier dimanche d'octobre, ils préparèrent la prise de Lille. Le village resta sous leur domination jusqu'au 19. 10. 1918. ce fut pour le village une vie de terreur. Le commandant Enghels était cantonné au château Dupont, il y fit porter la moindre provision de farine et de blé puis ce fut le bétail, il disait « En fo, les prussiens mangèrent les rats mais vous, vous mangerez leurs vils ». Le Prince Frédéric logé au château quelques jours après son retour de la Marne le canon fut entendu jour et nuit pendant 4 ans. Il y eut à Cappelle 2 terrains d'aviation, la commune fut ravitaillée par le comité Espagno. Américains puis

Copano. néerlandais quand l'ennemi déclara la guerre à l'Allemagne. Les terres restèrent en friche les habitants devaient jusqu'à livrer 1kg d'orties séchées pour famille. Le peu d'hommes restant devaient se rendre à l'appel (de 16 à 60 ans) à ces appels ils désignaient les hommes pour travailler au front - Le 16. 11. 1915 ils prirent 20 jeunes gens qu'ils expédierent dans les (brassards rouges) de sinistres mémories.

Stévez Lion - Bernard Alexandre - Dully Emile - Rinno Jules - Herbert Emile - Hugt Edouard - Liliard Paul - Jutiard Jules. Dubus Alfred - Rose Jean - Laurent Octave - Florent Née - Desort Jean - Degand Paul - Tchouka - Foucart Anthime.

Refusant de signer un contrat les obligeant à travailler volontairement les allemands les épuisèrent tellement que 5 d'entre eux y moururent, la santé des autres ne fut plus jamais florissante.

2 otages M^{rs} F. Pourtrain et G. Dubus furent emmenés en Lituanie en représailles pour soi - disant des mauvais traitements que les Français auraient fait subir aux prisonniers allemands - Parvenant de brèves nouvelles vieilles de plusieurs mois arrivaient.

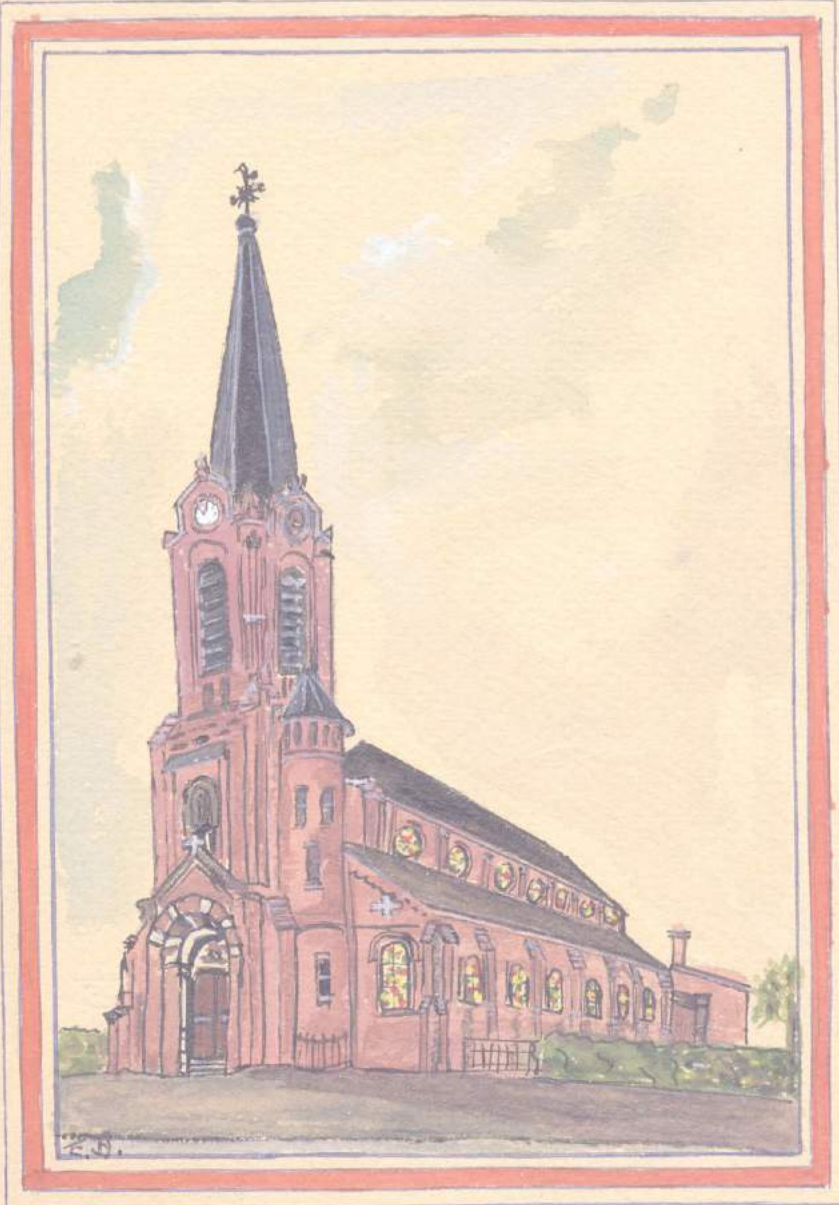
En 1917 l'Eglise, les écoles et la gare furent réquisitionnées pour y faire un hôpital de Croix Rouge allemands.

C'est sous l'égide de la Croix Rouge que toute la famille impériale et l'état major allemand s'abritent à Copuelle et y préparèrent l'offensive du 9 avril sur Kemmel et Ypres.

En septembre 1918 quelques femmes furent réquisitionnées pour faire des tranchées travail du reste inutile. C'est sur la fin de ce mois qu'ils emmenèrent tous les hommes de 18 à 60 ans



MONUMENT AUX MORTS



L'ÉGLISE

11

en Belgique. En 1918 ce fut la débacle de nos ennemis il y eut quelques coups de canons on ne déplore que la mort d'une personne à la poissonnerie et la destruction d'une maison. La libération pour tant attendue mais aussi jour de deuil les décès commencent à arriver puis se posa le problème du travail, il n'y avait plus de chevaux, plus d'outils, mais peu à peu le matériel nous fut rendu et grâce au courage des habitants, Cappelle se remit au travail et la vie reprit son cours normal

Morts à la guerre 14-18

1914 - Degand François, Delplanque J. Baptiste, Firmin Victor, Grandjean Jules (lieutenant), Hugot Maurice, Pousselle Victor (sergent) Coussaint Joseph (sergent) Coussaint Louis (lieutenant) Passier Louis

1915 - Boutry Edmond (Sergent Major) Dey Pierre (Sergent) Carneau Constant (caporal) Demessine Charles, Firmin Louis, Leache Alfred, Cécry Louis, Vion Oscar, Villay Octave

1916 - Ballet Jean, Blondeau Henri, Demessine Eugène, Demessine François

1916 - Duchonne Juste, Croux Jules, Herme Charles, Lauvent Louis, Leche Vincent,

1917 - Brouten Henri, Delmer Edile Dubus J. Baptiste, Dufosse J. Baptiste (caporal), Lestriez Clotilde

1918 - Darras Victor, Guillemot Alphonse, Macquart Emile (Maire des logis), Victimes civiles : Bernard Alexandre, Bernier Raymond, Dutty Emile, Firmin Victor, Juliant Paul

1870 - 71 - Pannille Louis
Le village connut alors une ère de prospérité

la mairie, les écoles et le presbytère furent construits le

C'est en 1926 que fut restauré le patronage donné quelques années avant la guerre par M^{lle} Louise Dupont. L'électricité fut installée dans le village vers la même époque.

Le climat : la culture du blé fut introduite dans notre pays vers 1858, il y a une 60^{ème} année une sucrerie fonctionnait puis il y eut 2 brasseries. Le sol est genévieux, argile plus ou moins compacte, ou argile mêlée de sable qui la rend plus légère, terres d'alluvions formant de grasses prairies.

Le climat du Pévèle est inconstant, le plus temps y est souvent triste et froid, en juin même, le vent persiste, à quelques jours d'intervalle, le thermomètre sait varier de plus de vingt degrés, les orages y sont alors insupportables à cause de l'humidité atmosphérique et qui amènent quelques orages. Les mois de Septembre et Octobre, sont généralement agréables malgré les journées moins longues de chaleur et de lumière. Le coin de Cappelle est une région de petites et de moyennes cultures. Point de terres en friche dans ce pays de Pévèle, point de fermes abandonnées, de hameaux abandonnés en entier, dont nous voyons par ailleurs le triste spectacle, la moindre parcelle est cultivée et de grand matin chaque cheminée jette sa fumée vers le ciel gris, parfois bleu mais qui importe, pour attester des présences le soleil qui monte, et le Créateur.

Les rendements de la terre sont bons et n'ont cessé de croître au fur et à mesure de l'amélioration des façons culturales et de l'apport des engrais. Voici quelques chiffres comparatifs qui peuvent être considérés comme moyens pour notre région, ils ont été pris à différentes saisons.

2 67

<u>Blé</u> : 1843	18 quintaux	
1892	20 quintaux	21 f
1938	35 quintaux	208 f

Pommes de terre :

1892	120 quintaux	5 f, 50
1938	300 quintaux	40 f

Betteraves à sucre

1892	330 quintaux	240 f
1938	300 quintaux	2.600 f

On sait que la densité n'a fait qu'augmen-
ter également

Le prix des terres a subi une ascension sou-
tenue, celui des locations de même, ainsi
qu'en témoignent les chiffres moyens ci-après

<u>Année</u>	<u>Prise de vente à l'hl</u>	<u>Location l'hl</u>
1864	3.900 f	100
1900	3.300 f	100 - 120
1938	20.000 f	800
1943	100.000 f	1845

La Soume : à l'heure actuelle, il y a dans
notre village une quarantaine de fermes.
Les bâtiments sont du même type bâtis en
quadrilatère, ils révèlent leur lointaine ori-
gine. De nos jours on a tendance à sup-
primer le trou au fermier de la cour in-
térieure des fermes, une porte percée dans
la mur des étables et des écuries permet l'
évacuation des litières quotidiennes ce qui fa-
cilité l'hygiène. L'électricité tient à présent
une grande place à la ferme. Le paysan
vit beaucoup de ses produits.

Beaucoup de villageois prennent désormais
le train tous les matins pour aller travailler.

768
traviller à la ville où le gain est plus élevé.
Le village a aussi ses artisans forgeron-
cordonnier, menuisier, couturiers, 2 gara-
gistes, coiffeurs. Le commerce y est bien ins-
tallé de nos jours on compte

7 épiceries, 1 droguerie, 4 boulangers, 1 rigie
1 bonneterie, silo ou Fédération agricole
3 marchands (vins, liqueurs, bières) pépi-
nériste. 2 quincailleries. Le nombre de
cafés a tendance à diminuer, 1 imprimeur
1 depositaire et livreur de journaux.
1 marchand d'Engrais. La Fédération
agricole mit en construction un silo
en août 1939. La Maison Despret y est
remarquable par sa culture et son com-
merce de graines de semences.

En 1941 une nouvelle route a été commen-
cée, la raison est le redressement des
routes grand trafic pour éviter le pas-
sage dans les agglomérations.

C'est en Septembre 1939 qu'une nouvelle
guerre se déclare et le village vit partie
une fois de plus ses enfants tous les hom-
mes mobilisés se rendirent à leur poste
mais diable de guerre tout resta calme quel
que temps les mobilisés revenaient en permis-
sion jusqu'au jour où se déclancha l'offensive
de la Belgique. Alors commence de nou-
velles souffrances pour tous près de pani-
que les civils préparèrent alors leurs bagages
et l'on voit les routes du Nord de nouveaux
concombrées de fugitifs mais les Allemands
sont bientôt à Paris et un à un les capi-
tulois rentrent dans leur foyer puis à peu
les nouvelles arrivent des camps Allemands
ou la plupart de nos soldats sont internés
Une seule famille est sans nouvelles de
son soldat Joseph Livers. Les avions jouent
dans cette guerre un grand rôle

VI
69

François Lemaire et Eugène Bocquet trouvent la mort lors d'un bombardement à Sütmen 1940. Jusqu'en 1944 Cappelle est malgré tout privilégiée mais le bombardement en plein cœur du village en juin fait alors 3 victimes, Jean-Marie Lemaire, Claude Delzenne, Victor Parizot ainsi que plusieurs blessés. Les Allemands réquisitionnent les jeunes gens, quelques mois avant la libération la famille Debouvy fut mitraillée près du cimetière. M^{re} Debouvy et sa petite Cécile y trouvent la mort.

À la libération on ne denote que quelques petits combats, les anglais firent à Cappelle quelques prisonniers allemands. Quelques F.F.I. furent tués à Pont-à-Marcq dont un Cappellois Auguste Claye. Peu à peu le village retrouve ses enfants mais hélas parmi les prisonniers la plupart rentrent en mauvaise santé, quelques uns sont morts peu après leur retour. Jean Gortier, Jules Choquet Paul Du Jardin.

Morts de 39-45

Charles Carneau, Edmond Boutry Auguste Claye, morts au champ d'honneur
Jules Choquet, Jean Gortier, Paul Dujardin, Mort au retour de captivité.

Eugène Bocquet, François Lemaire, Marie Lemaire, Claude Delzenne, Léon Debouvy Cécile Debouvy, Sœur Marie Xavier (Jeanne Dallet) Victimes civiles des bombardements.

Après les souffrances de l'occupation et de la guerre meurtrière, l'hum de la pio et de la liberté sonni de nouveau pour notre

Patrie ouvrant de nouveaux horizons à nos yeux. Mettons notre joie à la hauteur du devoir qui nous attend, « La France à rebâtir et à rechristianiser » C'est de suite mettons nous à l'œuvre soyons apôtres du Christ en toutes circonstances en pensant aux paroles de notre Pape Pie XI « l'heure est venue ou il n'est plus permis d'être médiocre ».

La liberté nous est rendue, vers elle nous achèteront la paix solide, celle que le Christ donne aux âmes de bonne volonté.

C'est en Décembre 1943 que la J. F. C. F. prend racine dans notre village.

Nous avons alors l'abbé C. Lefebvre comme curé. Les jeunes se réunissent dans un élan fraternel et le désir de relayer une France et surtout notre village plus chrétien.

Le 20 Juin 1945 arrivent dans notre village des Religieuses Dominicaines des S^t Anges comme auxiliaires du Prêtre et surtout pour soigner les malades s'occuper des enfants et des jeunes filles. On trouve aussi comme œuvre l'Œuvre de S^t Elisabeth, la chorale paroissiale, union Mariale pour jeunes filles la ligue F.A.C, union paroissiale, on peut comme groupe citer encore le service catéchistique, les pompes, la musique, les anciens prisonniers et les anciens combattants un groupement de familles nombreuses. Les processions annuelles de la S^te Pierre et du 15 août.

Le 1^{er} Mai 1950 la circulation fut autorisée sur la nouvelle route terminée fin juillet.

Et le village continue comme auparavant son petit train-train en rêvant à une vie meilleure et plus belle.

71
y. Philaut
Cappelle en
Pésille

Ce livre a été écrit par M^r André Duchenne
les dessins par M^r E. Binoit

Les renseignements ont été donnés par les
habitants du village en particulier par
M^r Dupont Jules.

Note :

Je recommande aux personnes qui auront le
livre en mains qu'ils en prennent soin

Merci

Bustache - François Landreau

né en 1713 - D.C.D 1789.

curé de Cappelle le 7. 5. 49 / 1757
et Wallins

Curé de Cappelle recte

Georges Dupuis vicar de Esquermes
installé le 26 juillet 1964

M. le Curé 9 sept 1984